



ADHESION DECOUVERTE

Fédération Européenne des Loisirs Aériens - Section France

www.aerofela.org

Contrat d'assurance LA REUNION AERIENNE

Réf. Contrat : P3240111

Garanties « Responsabilité Civile » et « Individuelle Accident » liées à l'utilisation d'aéronefs.

1 Structure affiliée :

N° FELA :

<input type="checkbox"/> Pilote biplace fédéral	<input type="checkbox"/> Assuré IA Passager	N° FELA
Ou <input type="checkbox"/> Moniteur fédéral 1	<input type="checkbox"/> Assuré IA Passager	N° FELA
<input type="checkbox"/> Moniteur fédéral 2	<input type="checkbox"/> Assuré IA Passager	N° FELA

<input type="checkbox"/> BIPLACE PEDAGOGIQUE	Ou <input type="checkbox"/> JOURNÉE DECOUVERTE (Incluant éventuellement le biplace pédagogique)	<input type="checkbox"/> HANDISPORT			
<input type="checkbox"/> PARAPENTE	<input type="checkbox"/> DELTAPLANE	<input type="checkbox"/> SPEED RIDING	<input type="checkbox"/> SPEED FLYING	<input type="checkbox"/> AVEC IA	<input type="checkbox"/> SANS IA

4 Monsieur Madame

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ADHERENTE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse MAIL :

Adresse postale (Facultatif) :

Si la personne adhérente est mineure : Nom, prénom, date de naissance et signature de la personne représentante légale :

5 Bénéficiaire en cas de décès : Mon conjoint ; à défaut, mes enfants nés ou à naître, etc.

Ou Nom : Prénom :

Adresse :

Déclaration obligatoire de la personne adhérente :

Je déclare avoir pris connaissance de la note d'information qui m'a été remise : « **Contraintes et consignes liées à la pratique du vol en biplace** ».

Je déclare dater, horodater et signer la présente **adhésion découverte AVANT** le début de l'activité ci-dessus **cochée par mes soins**.

6 A :

Le :

Heure :

7 Signature **obligatoire** de la personne adhérente

8 Qualité et signature **obligatoire** de la personne déléguée de la structure associative

9 Cachet de la structure associative



ADHESION DECOUVERTE

Fédération Européenne des Loisirs Aériens - Section France

www.aerofela.org

Contrat d'assurance LA REUNION AERIENNE

Réf. Contrat : P3240111

Garanties « Responsabilité Civile » et « Individuelle Accident » liées à l'utilisation d'aéronefs.

1 Structure affiliée :

N° FELA :

<input type="checkbox"/> Pilote biplace fédéral	<input type="checkbox"/> Assuré IA Passager	N° FELA
Ou <input type="checkbox"/> Moniteur fédéral 1	<input type="checkbox"/> Assuré IA Passager	N° FELA
<input type="checkbox"/> Moniteur fédéral 2	<input type="checkbox"/> Assuré IA Passager	N° FELA

<input type="checkbox"/> BIPLACE PEDAGOGIQUE	Ou <input type="checkbox"/> JOURNÉE DECOUVERTE (Incluant éventuellement le biplace pédagogique)	<input type="checkbox"/> HANDISPORT			
<input type="checkbox"/> PARAPENTE	<input type="checkbox"/> DELTAPLANE	<input type="checkbox"/> SPEED RIDING	<input type="checkbox"/> SPEED FLYING	<input type="checkbox"/> AVEC IA	<input type="checkbox"/> SANS IA

4 Monsieur Madame

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ADHERENTE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse MAIL :

Adresse postale (Facultatif) :

Si la personne adhérente est mineure : Nom, prénom, date de naissance et signature de la personne représentante légale :

5 Bénéficiaire en cas de décès : Mon conjoint ; à défaut, mes enfants nés ou à naître, etc.

Ou Nom : Prénom :

Adresse :

Déclaration obligatoire de la personne adhérente :

Je déclare avoir pris connaissance de la note d'information qui m'a été remise : « **Contraintes et consignes liées à la pratique du vol en biplace** ».

Je déclare dater, horodater et signer la présente **adhésion découverte AVANT** le début de l'activité ci-dessus **cochée par mes soins**.

6 A :

Le :

Heure :

7 Signature **obligatoire** de la personne adhérente

8 Qualité et signature **obligatoire** de la personne déléguée de la structure associative

9 Cachet de la structure associative

Contraintes et consignes liées à la pratique du vol en biplace : Parapente - Deltaplane - Speed Riding - Speed Flying



Vous allez découvrir le plaisir et les sensations du vol en biplace avec un planeur ultraléger, parapente, deltaplane, speed riding ou speed flying. Quitter le sol et pénétrer dans cet espace que seuls les oiseaux maîtrisent à 100% est un privilège que nous entendons faire partager au plus grand nombre.

Le vol avec parapente, deltaplane, speed riding ou speed flying est une activité à risques. Mais la personne qui va vous faire découvrir les trois dimensions (*ci-après dénommée « le pilote »*) est détentrice des qualifications ou du brevet requis, confirmée et dotée d'un sens équilibré des responsabilités en regard de sa qualification. C'est pourquoi votre pilote choisit les meilleures conditions aérologiques, d'ambiance environnante et respecte la réglementation aérienne pour garantir la meilleure sécurité de la personne passagère et de lui-même.

Le contrat d'assurance dont est titulaire votre pilote couvre sa Responsabilité Civile à l'égard de la personne passagère et autres tiers. Il peut être titulaire d'un contrat d'assurance dit « Individuel Accident tout passager ». Cette garantie permet le versement d'un capital décès ou capital invalidité en cas d'accident lié à l'activité. Dans le cas contraire, vous pouvez souscrire à ce contrat pour ce vol. Pour une JOURNÉE DÉCOUVERTE, vous bénéficiez automatiquement de l'assurance «Individuelle Accident». À ces sujets, un document d'information vous est remis.

En cas de handicap physique quelconque, il est nécessaire de le signaler.

Votre équipement pour le vol doit correspondre à celui décrit par votre pilote. Nous vous recommandons de suivre tous ses conseils. C'est ainsi que vous accéderez au plaisir maximum de vivre « le Rêve d'Icare » dans les meilleures conditions de sécurité et de garanties possibles.

Bon vol !

Contraintes et consignes liées à la pratique du vol en biplace : Parapente - Deltaplane - Speed Riding - Speed Flying



Vous allez découvrir le plaisir et les sensations du vol en biplace avec un planeur ultraléger, parapente, deltaplane, speed riding ou speed flying. Quitter le sol et pénétrer dans cet espace que seuls les oiseaux maîtrisent à 100% est un privilège que nous entendons faire partager au plus grand nombre.

Le vol avec parapente, deltaplane, speed riding ou speed flying est une activité à risques. Mais la personne qui va vous faire découvrir les trois dimensions (*ci-après dénommée « le pilote »*) est détentrice des qualifications ou du brevet requis, confirmée et dotée d'un sens équilibré des responsabilités en regard de sa qualification. C'est pourquoi votre pilote choisit les meilleures conditions aérologiques, d'ambiance environnante et respecte la réglementation aérienne pour garantir la meilleure sécurité de la personne passagère et de lui-même.

Le contrat d'assurance dont est titulaire votre pilote couvre sa Responsabilité Civile à l'égard de la personne passagère et autres tiers. Il peut être titulaire d'un contrat d'assurance dit « Individuel Accident tout passager ». Cette garantie permet le versement d'un capital décès ou capital invalidité en cas d'accident lié à l'activité. Dans le cas contraire, vous pouvez souscrire à ce contrat pour ce vol. Pour une JOURNÉE DÉCOUVERTE, vous bénéficiez automatiquement de l'assurance «Individuelle Accident». À ces sujets, un document d'information vous est remis.

En cas de handicap physique quelconque, il est nécessaire de le signaler.

Votre équipement pour le vol doit correspondre à celui décrit par votre pilote. Nous vous recommandons de suivre tous ses conseils. C'est ainsi que vous accéderez au plaisir maximum de vivre « le Rêve d'Icare » dans les meilleures conditions de sécurité et de garanties possibles.

Bon vol !

Contrat d'assurance « Volpack FELA » La Réunion Aérienne n° P3240111

Courte notice d'information purement indicative et non contractuelle. Pour une information complète :
<https://saam-assurance.com/devis/souscription-en-ligne-volpack/?idref=95>

RESPONSABILITÉ CIVILE

- Garanti les dommages occasionnés aux tiers dans le cadre d'une «Journée découverte »,
- Limite de garantie : 1.600.000 € par accident.

INDIVIDUELLE ACCIDENT (**Systématique** si souscrite pour tout passager par le commandant de bord, optionnelle dans le cas contraire)

- Couvre les dommages corporels que la personne assurée peut subir en cas d'accident :
 - **Décès** : montant du capital versé : **10.000 €**,
 - **Incapacité permanente** :
 - Le taux d'incapacité est fixé dès la consolidation de l'état de santé de la personne assurée par référence au **barème du contrat d'assurance**,
 - Elle est **totale** lorsque le taux d'incapacité atteint 100% ou **partielle** dans le cas contraire et seul un pourcentage du capital égal au taux d'incapacité est versé et, le cas échéant, doublé si le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 51%,
 - Le montant du capital de base est de : **10.000 €**,
 - **Franchise** : Pour donner lieu à versement du capital, le taux d'incapacité permanente retenu par le médecin expert de l'assureur doit être **supérieur à 10%**.

Cette adhésion découverte ne comprend pas de couverture assistance rapatriement

Contrat d'assurance « Volpack FELA » La Réunion Aérienne n° P3240111

Courte notice d'information purement indicative et non contractuelle. Pour une information complète :
<https://saam-assurance.com/devis/souscription-en-ligne-volpack/?idref=95>

RESPONSABILITÉ CIVILE

- Garanti les dommages occasionnés aux tiers dans le cadre d'une «Journée découverte »,
- Limite de garantie : 1.600.000 € par accident.

INDIVIDUELLE ACCIDENT (**Systématique** si souscrite pour tout passager par le commandant de bord, optionnelle dans le cas contraire)

- Couvre les dommages corporels que la personne assurée peut subir en cas d'accident :
 - **Décès** : montant du capital versé : **10.000 €**,
 - **Incapacité permanente** :
 - Le taux d'incapacité est fixé dès la consolidation de l'état de santé de la personne assurée par référence au **barème du contrat d'assurance**,
 - Elle est **totale** lorsque le taux d'incapacité atteint 100% ou **partielle** dans le cas contraire et seul un pourcentage du capital égal au taux d'incapacité est versé et, le cas échéant, doublé si le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 51%,
 - Le montant du capital de base est de : **10.000 €**,
 - **Franchise** : Pour donner lieu à versement du capital, le taux d'incapacité permanente retenu par le médecin expert de l'assureur doit être **supérieur à 10%**.

Cette adhésion découverte ne comprend pas de couverture assistance rapatriement

Mode d'emploi pour compléter correctement et utilement l'adhésion découverte.

L'adhésion découverte doit IMPERATIVEMENT être entièrement complétée AVANT le début de l'activité.

Ce document est à utiliser uniquement lorsque l'activité est organisée par une structure associative affiliée à la FELA Section France, le cachet et la signature du représentant de la structure doivent être apposés dans les cadres 8 et 9 prévus à cet effet et dans ces conditions l'activité est effectuée sous la responsabilité de la structure.

L'adhésion découverte doit être utilisée dans les deux cas suivants :

- Biplace pédagogique,
- Journée découverte (*Incluant éventuellement un biplace pédagogique*).

Dans le cadre n°1 :

- Indiquez le nom de la structure affiliée et son n° FELA.

Dans le cadre n°2 :

- Cas d'un biplace pédagogique : Cochez la case « Pilote biplace fédéral » et indiquez son nom et son prénom. Cochez la case « Assuré IA Passager » si c'est le cas et indiquez son n° FELA personnel.
- Cas d'une journée découverte : Cochez les cases « Moniteur fédéral 1 » et « Moniteur fédéral 2 » et indiquez leurs noms et prénoms. Cochez les cases « Assuré IA Passager » si c'est le cas et indiquez leurs n° FELA personnels. Si le deuxième moniteur est un initiateur, le préciser.

Dans le cadre n°3 :

- Cochez soit la case « BIPLACE PEDAGOGIQUE » soit la case « JOURNEE DECOUVERTE »,
- Cochez ensuite une des spécialités (*parapente, delta, speed riding ou speed flying*),
- Cochez une des cases « AVEC IA » ou « SANS IA », si une Individuelle Accident est contractée dans le cas où le pilote ne soit pas assuré IA tout passager. Dans ce cas, l'IA Passager doit être prise sur le site de la FELA AVANT le début de l'activité.
- Si l'adhésion correspond à une activité HANDISPORT, cochez la case correspondante. Dans ce cas, le biplaceur ou les moniteurs doivent être habilités Handisport.

Dans le cadre n°4 « IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ADHERENTE » :

- Vérifiez que la personne a bien indiqué toutes les informations, particulièrement sa date de naissance et son adresse mail qui servira à lui envoyer sa carte d'adhésion à la FELA France.
- Si la personne est mineure faire compléter la partie concernée par la personne représentante légale.

Dans le cadre n°5 « Bénéficiaire en cas de décès » :

- Vérifiez que la personne à bien coché une des cases et complété les données le cas échéant.
- Vérifiez également que la personne a bien coché les deux cases « Je déclare... ».

Dans le cadre n° 6 :

- Indiquez le lieu, le jour et l'**heure de début** de l'activité IMPERATIVEMENT.

Dans le cadre n° 7 :

- Faites signer la personne adhérente.

Dans le cadre n° 8 :

- Signature du responsable de la structure puisque l'activité est réalisée à l'initiative de la structure.

Dans le cadre n° 9 :

- Apposer impérativement le cachet de la structure associative.

Une fois l'adhésion découverte complétée et vérifiée, l'activité peut commencer.

AVANT le vol, l'adhésion découverte doit être photographiée ou numérisée et envoyée au secrétaire général à cette adresse : fela.secretaire@gmail.com

Le matériel utilisé doit correspondre aux normes en vigueur.

Les pages 1 et 2 de ce document doivent être imprimées en recto-verso et la page 3 doit y être annexée.

La présente page est seulement un guide pour compléter correctement l'adhésion découverte.